



## Procédure de réparation Moniteurs Informatiques Mai 2004

(Ce document annule et remplace les précédents)

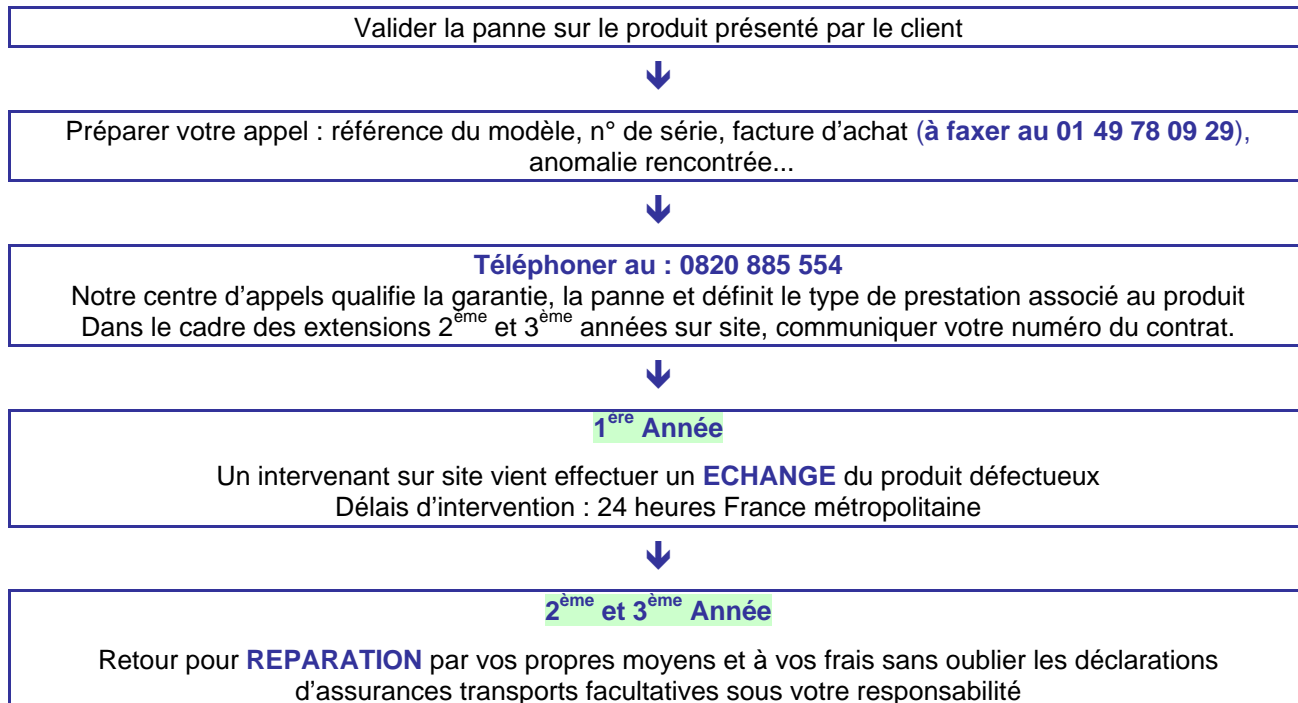
### ■ Fonctionnement du Service

Les Moniteurs Sony sont garantis **3 ans** à compter de la date d'achat en France métropolitaine, avec un **échange standard sur site la 1<sup>ère</sup> année**, et un **retour pour réparation les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années** en Centre Service Agréé (à titre indicatif les délais moyens de réparation constatés sont de 5 jours).

Pour les **Moniteurs 21' et 24'** commercialisés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2002** l'**échange standard sur site** est assuré pendant **3 ans**.

Les clauses d'exclusion de garantie sont mentionnées sur la carte de garantie européenne fournie à la livraison de l'appareil.

Attention pour les années 2 et 3, il vous appartient de prendre toutes les précautions d'usage et notamment celles concernant l'emballage, l'expédition, l'assurance et si nécessaire les réserves auprès du transporteur au retour de l'appareil selon les termes de l'article 105 du code du commerce.



**Remarque** : en cas de **DOA** (Defective On Arrival) :

- Il s'agit d'un appareil défectueux lors de la mise en service au magasin ou chez le consommateur, dans les **7 jours** qui suivent son achat ou à la livraison du produit.
- L'appareil doit présenter un aspect neuf, être complet (accessoires, cales et mode d'emploi) et emballé dans son carton d'origine.
- Dans ce cas, l'échange s'effectue par un produit neuf.